

DECRET N° 2002-0377 DU 04 FEVRIER 2002

Portant nomination de monsieur Raymond OTODJI en qualité de Directeur de cabinet du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 2001-336 du 28 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 janvier 2002 ;

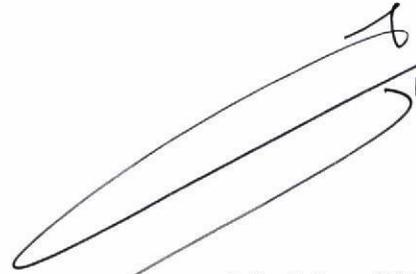
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Raymond OTODJI est nommé Directeur de Cabinet du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 2 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 février 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE

Ministre de l'Enseignement Technique
de la Formation Professionnelle,



Dominique Codjo Koko SOHOUNHLOUE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MJLDH
4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 INTERESSE 01 JO. 01 .